

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE « EST » DE GEX DANS LE SECTEUR DE L'AIGLETTE : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE GEX ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN PORTANT SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR À SENS GIRATOIRE (1.4)

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention relative à l'aménagement de l'entrée Est de Gex – secteur Aiglette, formulé par le Conseil départemental de l'Ain,

CONSIDÉRANT le projet de requalification de l'entrée Est de Gex – secteur Aiglette – avec le réaménagement du carrefour à sens giratoire afin d'intégrer un cheminement mode doux et de sécuriser les traversées de la RD 984c et de la rue des Entrepreneurs,

CONSIDÉRANT la nécessité de passer une convention avec le Conseil départemental de l'Ain pour définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles ces travaux d'aménagement seront réalisés,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention relative à l'aménagement de l'entrée Est de Gex – secteur Aiglette – à passer avec le Conseil départemental de l'Ain et telle qu'annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230704-2023_067_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND